PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 16 décembre 2020 à compter de 19 h par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

PRÉSENCES: M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jessica Tanguay, greffière, et Mme Marlène Pawliw, coordonnatrice aux communications, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 02.

2020-12-471 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

Présences et constatation du quorum

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020, de la séance ordinaire ajournée du 2 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2020
- 3. Période de questions
- 4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Ville de Granby :
 - 4.1.1 Règlement numéro 0981-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d'arbres à déploiement moyen, de clarifier certaines dispositions concernant l'implantation d'une piscine ou d'un spa, de modifier les dispositions relatives à l'exemption de cases de stationnement, d'interdire les entrées charretière ainsi qu'exiger une bande boisée du côté de la rue Lindor dans la zone résidentielle GG02R, d'ajouter un milieu humide dans le prolongement de la rue du Luxembourg et de retirer des parties de milieux humides de part et d'autre de la rue Arthur-Danis, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP24-2020 et SP24-2020

- 4.1.2 Règlement numéro 0982-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les services de location d'outils ou d'équipement dans la zone commerciale DL02C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP25-2020 et SP25-2020
- 4.2 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby :
 - 4.2.1 Règlement numéro 400-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 372-2017 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby
- 4.3 Règlement numéro 2020-... modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé tel que modifié, afin d'ajuster les limites des grandes affectations et des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à la suite de la rénovation cadastrale
 - 4.3.1 Adoption du projet de règlement et du document indiquant la nature des modifications exigibles des municipalités concernées
 - 4.3.2 Procédure de consultation
 - 4.3.3 Création d'une Commission d'aménagement
 - 4.3.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

5. Cours d'eau :

- 5.1 Nomination des membres du Bureau des délégués pour 2021 et de leur substitut
- 5.2 Autorisation de signature Ententes concernant les responsabilités à l'égard des cours d'eau
- 5.3 Embranchement 2 du cours d'eau Dubuc à Sainte-Cécile-de-Milton Recommandation du surveillant des travaux, acte de répartition provisoire et autorisation de paiement
- 5.4 Cours d'eau Dubuc à Sainte-Cécile-de-Milton Recommandation du surveillant des travaux, acte de répartition provisoire et autorisation de paiement
- 5.5 Embranchement 1 du cours d'eau Brandy Brook à Saint-Alphonse-de-Granby Recommandation du surveillant des travaux, acte de répartition provisoire et autorisation de paiement
- 5.6 Cours d'eau sans nom, situé dans le secteur du 2e Rang Est à Saint-Joachim-de-Shefford Recommandation du surveillant des travaux, acte de répartition provisoire et autorisation de paiement
- 5.7 Cours d'eau sans nom, situé dans le secteur du chemin Ostiguy à Shefford Recommandation du surveillant des travaux, acte de répartition provisoire et autorisation de paiement

6. Gestion des matières résiduelles :

- 6.1 Plan de gestion des matières résiduelles Remplacement des membres du comité de suivi
- 6.2 Autorisation de signature Addenda numéro 2 à l'entente intermunicipale de traitement des matières résiduelles organiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi
- 6.3 Libération de la garantie d'exécution pour le contrat numéro 2020/008 Fabrication et livraison de bacs roulants de 240 litres pour matières organiques

7. Réglementation :

7.1 Adoption du Règlement numéro 2020-337 établissant un programme d'aide financière visant à soutenir certains propriétaires et exploitations

- agricoles dans la réduction de la pollution diffuse et abrogeant le règlement numéro 2018-313
- 7.2 Adoption du Règlement numéro 2020-338 décrétant une dépense et un emprunt de 2 881 539 \$ aux fins d'acquérir des conteneurs d'ordures et de matières recyclables pour certains immeubles à logements ainsi que pour des industries, commerces et institutions (ICI) du territoire
- 8. Ressources humaines:
 - 8.1 Modifications aux modalités de travail
 - 8.2 Fin de probation de la secrétaire-réceptionniste
 - 8.3 Fin de probation de la secrétaire du Service de gestion des matières résiduelles
 - 8.4 Embauche au poste de greffier surnuméraire
- 9. Bâtiment administratif:
 - 9.1 Autorisation de remplacement d'une ressource de l'équipe du projet pour le contrat numéro 2020/002
- 10. Modification de la date de la séance ordinaire du conseil de janvier 2021
- 11. Affaires financières :
 - 11.1 Approbation et ratification d'achats
 - 11.2 Approbation des comptes
 - 11.3 Transferts de fonds
 - 11.4 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2019-318 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
 - 11.5 Augmentation du surplus affecté « matières résiduelles »
 - 11.6 Modification des prévisions budgétaires en lien avec le transfert du projet de coopération intermunicipale de la partie 2 vers la partie 3 :
 - 11.6.1 Modification de la résolution numéro 2020-11-437 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la partie 2
 - 11.6.2 Modification de la résolution numéro 2020-11-438 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la partie 3
 - 11.7 Octroi du budget 2021 à la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc.
 - 11.8 Aide financière à l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. pour l'année 2021
 - 11.9 Adhésion à divers organismes et nomination de représentants pour 2021 :
 - 11.9.1 Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc.
 - 11.9.2 Chambre de commerce Haute-Yamaska et région
 - 11.9.3 Conseil montérégien de la culture et des communications (Culture Montérégie)
 - 11.9.4 Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
 - 11.9.5 Fédération des municipalités du Québec
 - 11.9.6 Organisme de bassin versant de la Yamaska
 - 11.9.7 Carrefour action municipale et famille
 - 11.9.8 Table de concertation régionale de la Montérégie11.9.9 Table d'harmonisation du Parc national de la Yamaska
 - 11.9.10 Association des directeurs généraux des MRC du Québec
 - 11.9.11 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec
 - 11.9.12 Association des évaluateurs municipaux du Québec

11.9.13	Association des aménagistes régionaux du Québec
11.9.14	Association des organismes municipaux de gestion de matières résiduelles
11.9.15	Association de la géomatique municipale du Québec
11.9.16	Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec
11.9.17	Association des communicateurs municipaux du Québec
11.9.18	Association des archivistes du Québec
11.9.19	Géomont
11.9.20	Montérégie Économique
11.9.21	Table régionale du vélo
11.9.22	Table de concertation régionale en transport collectif
11.9.23	Québec municipal
11.9.24	Réseau d'information municipale (Jaguar média inc.)
11.9.25	Union des municipalités du Québec et Carrefour du capital humain

12. Fibres optiques:

- 12.1 Autorisation de signature Entente concernant l'autorisation de la cession de droits et obligations de Groupe Maskatel LP à Groupe Maskatel Québec S.E.C.
- 13. Développement local et régional :
 - 13.1 Fonds local d'investissement :
 - 13.1.1 Octroi d'un prêt rattaché au dossier numéro 20-047
 - 13.1.2 Octroi de prêts dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 13.1.3 Autorisations reliées au volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 13.2 Autorisations de signature Avenants au contrat de prêt entre le gouvernement du Québec et la MRC conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 13.3 Autorisation de signature Prolongation au contrat de service avec Développement industriel Granby et région inc. pour l'année 2021
 - 13.4 Autorisation de signature Projet d'entente pour la démarche de coopération intermunicipale en loisirs

14. Transport collectif:

- 14.1 Autorisation de signature Entente avec le Cégep de Granby pour l'octroi d'une aide financière pour l'offre de passes de transport collectif à coût réduit pour les étudiants
- 14.2 Autorisation de signature Entente relative à l'organisation, la gestion et le fonctionnement d'un service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2021
- 14.3 Autorisation de signature Contrat de gré à gré avec 9166-2973 Québec inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour le territoire des municipalités de Waterloo, Warden et Shefford, en direction ou en provenance de la ville de Granby pour l'année 2021
- 14.4 Autorisation de signature Contrat de gré à gré avec 9166-2973 Québec inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour le territoire des municipalités de Waterloo, Warden et Shefford en direction de Cowansville pour l'année 2021
- 14.5 Autorisation de signature Contrat de gré à gré pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour les municipalités de Roxton

Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Sainte-Cécile-de-Milton et Saint-Joachim-de-Shefford, en direction ou en provenance de la ville de Granby pour l'année 2021

- 15. Sécurité publique :
 - 15.1 Nomination des membres du Comité de sécurité publique pour 2021
- 16. Évaluation :
 - 16.1 Octroi d'un mandat pour la tenue à jour d'immeubles industriels, commerciaux et institutionnels en évaluation pour l'année 2021
- 17. Demandes d'appui et dénonciations :
 - 17.1 MRC de Témiscamingue Demande à l'École nationale de pompiers du Québec quant à la possibilité d'offrir de la formation en ligne pour les pompiers
 - 17.2 MRC d'Antoine-Labelle Demande de rétablissement des sommes accordées à la formation de pompiers volontaires Volet III
- 18. Règlement numéro 2015-279 décrétant un emprunt aux fins de contribuer financièrement aux travaux de réfection du sentier cyclable l'Estriade Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 284 000 \$ en date du 20 janvier 2021 et résultats des soumissions
- 19. Période de questions
- 20. Ajournement de la séance

2020-12-472 <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020, DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 2 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020 DE CEMBRE 2020 </u>

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, de la séance ordinaire ajournée du 2 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2020.

Note: PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2020-12-473

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE <u> GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 0981-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT</u> NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN DE CLARIFIER LA DÉFINITION D'ARBRES <u>DÉPLOIEMENT</u> MOYEN, DE CLARIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE OU D'UN SPA, DE MODIFIER **DISPOSITIONS** RELATIVES À **L'EXEMPTION** DE CASES **ENTRÉES** STATIONNEMENT, **D'INTERDIRE** LES <u>CHARRETIÈRE</u> **AINSI** QU'EXIGER UNE BANDE BOISÉE DU CÔTÉ DE LA RUE LINDOR DANS LA ZONE RÉSIDENTIELLE GG02R, **D'AJOUTER** UN **MILIEU HUMIDE** DANS PROLONGEMENT DE LA RUE DU LUXEMBOURG ET DE RETIRER DES PARTIES DE MILIEUX HUMIDES DE PART ET D'AUTRE DE LA RUE ARTHUR-DANIS, **ADOPTÉ** <u>INITIALEMENT</u> SOUS LES **PROJETS** DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP24-2020 ET SP24-2020

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0981-2020 adopté le 7 décembre 2020, intitulé « Règlement numéro 0981-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier la définition d'arbres à

déploiement moyen, de clarifier certaines dispositions concernant l'implantation d'une piscine ou d'un spa, de modifier les dispositions relatives à l'exemption de cases de stationnement, d'interdire les entrées charretière ainsi qu'exiger une bande boisée du côté de la rue Lindor dans la zone résidentielle GG02R, d'ajouter un milieu humide dans le prolongement de la rue du Luxembourg et de retirer des parties de milieux humides de part et d'autre de la rue Arthur-Danis, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP24-2020 et SP24-2020 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0981-2020 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-12-474

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 0982-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES SERVICES DE LOCATION D'OUTILS OU D'ÉQUIPEMENT DANS LA ZONE COMMERCIALE DL02C, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP25-2020 ET SP25-2020

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0982-2020 adopté le 7 décembre 2020, intitulé « Règlement numéro 0982-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les services de location d'outils ou d'équipement dans la zone commerciale DL02C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP25-2020 et SP25-2020 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0982-2020 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-12-475

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 400-2020 adopté le 17 novembre 2020, intitulé « Règlement no. 400-2020 modifiant le règlement de zonage no. 372-2017 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 400-2020 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2020-12-476

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS EXIGIBLES AUX MUNICIPALITÉS CONCERNÉES – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-... MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, AFIN D'AJUSTER LES LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS ET DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA À LA SUITE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

- Soumis: a) Projet du Règlement numéro 2020-... modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajuster les limites des grandes affectations et des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à la suite de la rénovation cadastrale;
 - b) Document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement.

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC (schéma), adopté par le règlement numéro 2014-274, est entré en vigueur le 19 décembre 2014;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier le schéma afin d'ajuster les limites des grandes affectations et des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC aux limites des lots à la suite de la rénovation cadastrale;

ATTENDU que la modification touche les périmètres d'urbanisation de toutes les municipalités locales situées sur le territoire de la MRC;

ATTENDU qu'une MRC peut modifier à tout moment son schéma en suivant les procédures prévues aux articles 48 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil de la MRC a initié toutes et chacune des procédures prévues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

- D'adopter le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé tel que soumis;
- 2. D'adopter, tel que soumis, le document d'accompagnement au projet de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement;

3. De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur la modification proposée, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2020-12-477 **CONSULTATION POUR PROCÉDURE** DE **PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-...** MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET AFIN D'AJUSTER DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, ET LIMITES DES **GRANDES AFFECTATIONS** DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA À LA SUITE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

ATTENDU qu'il y a lieu pour la MRC, en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement* et l'urbanisme, de tenir au moins une assemblée publique de consultation sur son territoire portant sur le projet du Règlement numéro 2020-... modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajuster les limites des grandes affectations et des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à la suite de la rénovation cadastrale (projet de règlement);

ATTENDU que la MRC doit également tenir une telle assemblée sur le territoire de toute municipalité qui en fait la demande dans les 20 jours qui suivent la transmission du projet modificateur au schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU qu'en raison des mesures particulières applicables à la région sociosanitaire de l'Estrie, l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 prévoit que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, d'une durée minimale de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

- Qu'une consultation écrite soit tenue, en remplacement d'une assemblée publique de consultation, par la Commission d'aménagement de la MRC en lien avec le projet de règlement;
- De déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours;
- 3. De publier un avis public, conformément à la loi, pour annoncer la période et les modalités déterminées.

2020-12-478 CRÉATION D'UNE COMMISSION D'AMÉNAGEMENT POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-... MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, AFIN D'AJUSTER LES LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS ET DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA À LA SUITE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

ATTENDU qu'il y a lieu de créer une Commission d'aménagement ayant pour mandat d'expliquer le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajuster les limites des grandes affectations

et des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à la suite de la rénovation cadastrale, dans le cadre de la procédure de consultation publique, de même que ses effets sur les plans et règlements d'urbanisme des municipalités concernées;

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-477 établissant la procédure de consultation pour le projet de règlement dans le contexte particulier de l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer une Commission d'aménagement conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ayant pour mandat d'expliquer le projet de règlement et de recueillir les avis et préoccupations des personnes et organismes intéressés, conformément à l'article 53.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que cette commission est présidée par le préfet et est formée des membres du conseil que celui-ci désigne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement qu'outre le préfet, le préfet suppléant soit nommé comme membre et M. le conseiller Éric Chagnon comme membre substitut de la Commission d'aménagement concernant le projet de règlement.

Note:

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-... MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QUE MODIFIÉ, AFIN D'AJUSTER LES LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS ET DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA À LA SUITE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

Soumis:

Projet du Règlement numéro 2020-... modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajuster les limites des grandes affectations et des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à la suite de la rénovation cadastrale.

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Pierre Fontaine que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajuster les limites des grandes affectations et des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à la suite de la rénovation cadastrale.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2020-12-479 NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS POUR 2021 ET DE LEUR SUBSTITUT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 129 du *Code municipal du Québec*, M. Paul Sarrazin, préfet, est délégué d'office;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement de nommer pour l'année 2021 :

- M. Pascal Bonin, préfet suppléant, comme deuxième délégué et
 M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, comme troisième délégué de cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska;
- 2. M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, comme substitut au préfet, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, comme substitut à M. Pascal Bonin et M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, comme substitut à M. Pierre Fontaine.

2020-12-480 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES CONCERNANT LES RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES COURS D'EAU</u>

Soumis : Modèle d'entente concernant les responsabilités à l'égard des cours d'eau. ATTENDU que l'entente intervenue entre la MRC chacune des municipalités de son territoire concernant les responsabilités à l'égard des cours d'eau doit être actualisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'accepter le modèle d'entente tel que soumis et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce document pour et au nom de la MRC avec chaque municipalité du territoire et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-12-481 <u>EMBRANCHEMENT 2 DU COURS D'EAU DUBUC À SAINTE-CÉCILE-DE MILTON – RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMEN</u>

Soumis: Acte de répartition provisoire numéro 1 daté du 24 novembre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

- D'accepter le rapport de réception provisoire des travaux de Tetra Tech QI inc. daté du 17 novembre 2020;
- 2. D'approuver la facture présentée par Béton Laurier inc. totalisant 11 895 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du contrat numéro 2020/004 activité B;
- 3. D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Béton Laurier inc. (travaux d'entretien moins la retenue) : 10 705,50 \$, plus les taxes applicables;

Tetra Tech QI inc. (honoraires): 1 842,50 \$, plus les taxes applicables;

- 4. De conserver une somme de 1 189,50 \$, plus les taxes applicables, en guise de retenue de garantie sur la facture présentée par Béton Laurier inc.;
- 5. D'accepter l'acte de répartition provisoire numéro 1 tel que préparé par Mme Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 24 novembre 2020, concernant les travaux effectués dans l'Embranchement 2 du cours d'eau Dubuc à Sainte-Cécile-de-Milton;

6. De facturer 95,7 % à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et 4,3 % à la MRC des Maskoutains pour les frais encourus de 14 422,65 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

2020-12-482 COURS D'EAU DUBUC À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Soumis: Acte de répartition provisoire numéro 1 daté du 24 novembre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

- D'accepter le rapport de réception provisoire des travaux de Tetra Tech QI inc. daté du 17 novembre 2020;
- 2. D'approuver la facture présentée par Béton Laurier inc. totalisant 37 807 \$, plus taxes applicables, dans le cadre du contrat numéro 2020/004 activité A;
- 3. D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Béton Laurier inc. (travaux d'entretien moins la retenue) : 34 026,30 \$, plus taxes applicables;

Tetra Tech QI inc. (honoraires): 5 494 \$, plus taxes applicables;

- 4. De conserver une somme de 3 780,70 \$, plus taxes applicables, en guise de retenue de garantie sur la facture présentée par Béton Laurier inc.;
- 5. D'accepter l'acte de répartition provisoire numéro 1 tel que préparé par Mme Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 24 novembre 2020, concernant les travaux effectués dans le cours d'eau Dubuc à Sainte-Cécile-de-Milton;
- 6. De facturer 95,7 % à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et 4,3 % à la MRC des Maskoutains pour les frais encourus de 45 460,63 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

2020-12-483 <u>EMBRANCHEMENT 1 DU COURS D'EAU BRANDY BROOK À SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY – RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT</u>

Soumis : Acte de répartition provisoire numéro 1 daté du 24 novembre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

- D'accepter le rapport de réception provisoire des travaux de Tetra Tech QI inc. daté du 23 novembre 2020;
- 2. D'approuver la facture présentée par Ostiguy Excavation inc. totalisant 11 845,40 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du contrat numéro 2020/004 activité C;
- 3. D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Ostiguy Excavation inc. (travaux d'entretien moins la retenue) : 10 845,40 \$, plus les taxes applicables;

Tetra Tech QI inc. (honoraires): 951,75 \$, plus les taxes applicables.

- 4. De conserver le montant minimal de 1 000 \$ en guise de retenue de garantie sur la facture présentée par Ostiguy Excavation inc.;
- 5. D'accepter l'acte de répartition provisoire numéro 1 tel que préparé par Mme Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 24 novembre 2020, concernant les travaux effectués dans l'Embranchement 1 du cours d'eau Brandy Brook à Saint-Alphonse-de-Granby;
- 6. De facturer 100 % des frais encourus de 13 435,41 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

2020-12-484 COURS D'EAU SANS NOM, SITUÉ DANS LE SECTEUR DU 2^E RANG EST À SAINT-JOACHIM DE SHEFFORD - RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Soumis: Acte de répartition provisoire numéro 1 daté du 24 novembre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement :

- D'accepter le rapport de réception provisoire des travaux de Tetra Tech QI inc. daté du 23 novembre 2020;
- D'approuver la facture présentée par Ostiguy Excavation inc. totalisant 5 733,33 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du contrat numéro 2020/004 activité D;
- 3. D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Ostiguy Excavation inc. (travaux d'entretien moins la retenue) : 4 733,33 \$, plus les taxes applicables;

Tetra Tech QI inc. (honoraires): 663,50 \$, plus les taxes applicables.

- 4. De conserver le montant minimal de 1 000 \$ en guise de retenue de garantie sur la facture présentée par Ostiguy Excavation inc.;
- D'accepter l'acte de répartition provisoire numéro 1 tel que préparé par Mme Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 24 novembre 2020, concernant les travaux effectués dans le cours d'eau sans nom, situé dans le secteur du 2^e Rang Est à Saint-Joachim-de-Shefford;
- 6. De facturer les frais encourus de 6 715,87 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau à 100 % à la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

2020-12-485 COURS D'EAU SANS NOM, SITUÉ DANS LE SECTEUR DU CHEMIN OSTIGUY À SHEFFORD – RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION PROVISOIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Soumis: Acte de répartition provisoire numéro 1 daté du 24 novembre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

- D'accepter le rapport de réception provisoire des travaux de Tetra Tech QI inc. daté du 23 novembre 2020;
- D'approuver la facture présentée par Ostiguy Excavation inc. totalisant 7 531,59 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du contrat numéro 2020/004 activité E;
- 3. D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Ostiguy Excavation inc. (travaux d'entretien moins la retenue) : 6 531,59 \$, plus les taxes applicables;

Tetra Tech QI inc. (honoraires): 708,75 \$, plus les taxes applicables.

- 4. De conserver le montant minimal de 1 000 \$ en guise de retenue de garantie sur la facture présentée par Ostiguy Excavation inc.;
- 5. D'accepter l'acte de répartition provisoire numéro 1 tel que préparé par Mme Denise Leclaire, directrice des Services administratifs et des ressources humaines, et daté du 24 novembre 2020, concernant les travaux effectués dans le cours d'eau sans nom, situé dans le secteur du chemin Ostiguy à Shefford;
- 6. De facturer les frais encourus de 8 651,33 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau à 100 % à la Municipalité du canton de Shefford.

2020-12-486 <u>PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI</u>

ATTENDU les résolutions numéro 2015-01-012, 2015-02-041 et 2015-03-064 par lesquelles la MRC a procédé à la nomination de membres au Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU la nouvelle révision du PGMR en cours;

ATTENDU que le conseil de la MRC désire revoir la composition de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de modifier le Comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles par la nomination des membres suivants :

- a) M. Paul Sarrazin et M. Pascal Bonin, en tant qu'élus municipaux;
- b) Mme Valérie Leblanc, directrice du Service de gestion des matières résiduelles, en tant que représentante de la MRC de La Haute-Yamaska;
- c) M. Marc-Antoine Bazinet, directeur général et représentant de la COGEMRHY;

- M. Dominique Desmet, urbaniste senior et chargé de projets au développement du territoire de la Ville de Granby, en tant que représentant du milieu municipal;
- e) Mme Jessica McMaster, directrice du développement commercial et touristique de la Ville de Waterloo, en tant que représentante du milieu des affaires et des commerces;
- f) M. Steve Jutras, responsable du développement durable de Polyform et Mme Stéphanie Jetté, conseillère aux industries de Granby Industriel, en tant que représentants du milieu industriel;
- g) Mme Chantal Descoteaux, directrice du Partage Notre-Dame, en tant que représentante des entreprises d'économie sociale;
- h) Mme Julie Moore-Gagné, technicienne en environnement du Cégep de Granby, en tant que représentante du secteur de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation;
- M. Denis Mercier, directeur général de la Fondation SÉTHY, représentant des groupes environnementaux;
- j) Mme Manon Jacob, directrice générale de J'Entreprends la relève, représentante du milieu de la jeunesse.

2020-12-487 AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA NUMÉRO 2 À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI

Soumis : Addenda numéro 2 à l'entente intermunicipale de traitement des matières résiduelles organiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'accepter l'addenda tel que soumis et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce document pour et au nom de la MRC et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-12-488 <u>LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2020/008 – FABRICATION ET LIVRAISON DE BACS ROULANTS DE 240 LITRES POUR MATIÈRES ORGANIQUES</u>

ATTENDU le contrat numéro 2020/008 intervenu pour la fabrication et la livraison de bacs roulants de 240 litres pour matières organiques;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Valérie Leblanc, directrice du Service des matières résiduelles, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de libérer la garantie

d'exécution fournie par USD Global inc. sous forme de chèque visé au montant de 4 123,58 \$ pour le contrat numéro 2020/008 relatif à la fabrication et la livraison de bacs roulants de 240 litres pour matières organiques.

2020-12-489 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-337 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À SOUTENIR CERTAINS PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DIFFUSE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-313

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 25 novembre 2020 et le règlement soumis pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation dans le site Web de la MRC en raison du fait que la salle des délibérations n'est pas accessible au public, les délibérations ayant lieu par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2020-337 établissant un programme d'aide financière visant à soutenir certains propriétaires et exploitations agricoles dans la réduction de la pollution diffuse et abrogeant le règlement numéro 2018-313.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-337 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À SOUTENIR CERTAINS PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DIFFUSE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-313

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 - Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 2020-337 établissant un programme d'aide financière visant à soutenir certains propriétaires et exploitations agricoles dans la réduction de la pollution diffuse et abrogeant le règlement numéro 2018-313 ».

Article 2 - Objet

Le présent règlement prévoit les modalités du Programme d'aide financière visant à soutenir certains propriétaires et exploitations agricoles dans la réduction de la pollution diffuse (ci-dessous le « programme »), lequel a pour objectif d'encourager la réalisation de travaux de réduction de la pollution diffuse par les exploitations agricoles du bassin versant du lac Boivin dont l'exploitation n'est pas localisée sur le territoire de la ville de Granby.

Un montant total maximal de 32 000 \$ provenant du Fonds vert de la MRC est prévu pour le programme, soit un montant annuel maximal de 24 000 \$ en 2021 et de 8 000 \$ en 2022, auxquels pourront s'ajouter les sommes résiduelles non octroyées en 2021, le cas échéant.

Article 3 - Définitions

Aux fins du présent règlement :

- a) L'expression « exploitation agricole » correspond à une exploitation agricole au sens du Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations (c. M-14, r.1), que celle-ci soit enregistrée ou non au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- b) L'expression « unité d'évaluation » se compose d'un ou de plusieurs lots au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (c. F-2.1) et telle qu'établie au rôle d'évaluation foncière de la municipalité concernée.

Article 4 - Admissibilité d'un demandeur

Pour être admissible au programme, le demandeur doit être dans l'une des situations suivantes :

- une exploitation agricole propriétaire d'une unité d'évaluation située à l'extérieur de la ville de Granby, mais dans le bassin versant du lac Boivin tel qu'illustré à l'Annexe A du présent règlement;
- b) Une exploitation agricole exploitant à titre de locataire, d'emphytéote ou de superficiaire une unité d'évaluation située à l'extérieur de la ville de Granby, mais dans le bassin versant du lac Boivin tel qu'illustré à l'Annexe A du présent règlement;
- c) Le propriétaire d'une unité d'évaluation, exploitée par une exploitation agricole agissant à titre de locataire, d'emphytéote ou de superficiaire, qui est située à l'extérieur de la ville de Granby, mais dans le bassin versant du lac Boivin tel qu'illustré à l'Annexe A du présent règlement.

L'unité d'évaluation visée doit être située en zone agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (c. P-41.1).

Article 5 - Admissibilité des travaux

Pour qu'une demande d'aide financière soit admissible au programme, un demandeur doit présenter l'un ou plusieurs des travaux suivants à réaliser sur l'unité d'évaluation visée située à l'intérieur du bassin versant du lac Boivin tel qu'illustré à l'Annexe A du présent règlement :

- Les travaux de conservation des sols visant à régler un problème d'érosion dont notamment, mais non limitativement, des descentes enrochées, des seuils aménagés dans un fossé et des fossés-avaloirs;
- b) La plantation et l'entretien de bandes riveraines ou de haies brise-vent;
- c) L'établissement d'une culture de plantes couvertures (engrais vert).

Nonobstant ce qui précède, ne sont pas admissibles les dépenses relatives à des travaux :

i) Dont la réalisation a débuté avant l'entrée en vigueur du présent règlement; ou

- Qui ont été ou sont subventionnés par le programme Prime-Vert 2018-2023 administré par le MAPAQ pour l'emplacement des travaux visés par la demande; ou
- iii) Pour lesquels un autre demandeur a déjà déposé une demande au programme pour la même unité d'évaluation.

Article 6 - Admissibilité des dépenses

Les dépenses pouvant faire l'objet d'une demande d'aide financière au programme sont celles directement effectuées par le demandeur dans le cadre de travaux admissibles et qui correspondent aux éléments suivants :

- a) Le paiement de la main-d'œuvre liée à la conception des plans et devis, ainsi qu'à la réalisation et au suivi des travaux;
- L'achat de matériel ou d'équipement ou la location d'équipement nécessaires à la réalisation des travaux;
- c) L'achat d'arbres, d'arbustes, de plantes ou de semences.

Nonobstant ce qui précède, l'aide financière maximale est limitée par les restrictions suivantes :

- a) Pour les dépenses admissibles afférentes aux travaux décrits au paragraphe c) du premier alinéa de l'article 5, les dépenses admissibles totales maximales sont de 50 \$ par hectare s'il n'y a aucune acquisition de semences d'engrais verts et de 100 \$ par hectare s'il y a acquisition de semences d'engrais verts;
- b) L'aide financière ne peut excéder le coût réel des travaux associés à la demande;
- c) Une aide financière annuelle maximale de 3 000 \$ peut être versée par unité d'évaluation.

Article 7 – Traitement des demandes d'aide financière

Pour être valide, une demande d'aide financière doit comprendre l'ensemble des éléments suivants :

- Le formulaire de demande d'aide financière dûment complété et signé par le demandeur ou son représentant dûment autorisé;
- b) Un plan localisant l'emplacement des travaux visés par la demande;
- c) Des photos pour démontrer la réalisation des travaux et les pièces justificatives appropriées selon la situation pour démontrer la réalisation des dépenses admissibles (exemples : facture des végétaux ou des semences d'engrais verts, facture agronomique d'Agri-conseil, document spécifiant la superficie semée d'engrais verts, facture relative à la réalisation des travaux, copie du constat de réalisation du MAPAQ des travaux associés à la demande dont les montants ne sont pas admissibles par le Prime-Vert 2018-2023 administré par le MAPAQ et copies des factures associées à ces montants, extrait du plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) justifiant la réalisation de ces travaux);

- 9234 -

d) Dans le cas où le demandeur est visé par le paragraphe b) ou c) du premier alinéa

de l'article 4, une copie du bail ou de l'acte établissant l'emphytéose ou la propriété superficiaire (aucune entente verbale n'est acceptée à titre de preuve)

indiquant notamment le numéro du lot visé;

e) Dans le cas où l'exploitation agricole est enregistrée, le numéro d'identification

ministériel (NIM) du demandeur. Dans le cas où l'exploitation agricole n'est pas

enregistrée, le plus récent compte de taxes municipales disponible pour l'unité

d'évaluation visée, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ), si applicable, les

type(s) de productions végétales, les superficies totales exploitées et/ou les

type(s) de productions animales.

Les demandes d'aide financière au programme doivent être transmises au plus tard le

31 mai de l'année suivant les travaux par la poste à l'adresse du siège social de la MRC

ou par courriel au : mrc@haute-yamaska.ca.

Les demandes d'aide financière sont traitées par ordre de réception et selon les

disponibilités budgétaires de la MRC. La MRC se réserve le droit de mettre fin au

programme sans préavis.

Article 8 – Modalités de versement d'une aide financière octroyée

Le versement d'une aide financière octroyée par la MRC conformément au programme

est fait par l'émission d'un chèque libellé au nom du demandeur identifié sur le formulaire de demande d'aide financière et transmis par le courrier régulier à l'adresse

indiquée sur ledit formulaire.

Article 9 - Durée

Le programme vise les travaux admissibles réalisés d'ici le 31 décembre 2022 et

prendra fin à la suite du traitement des demandes reliées à ces travaux.

Article 10 - Abrogation

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 2018-313.

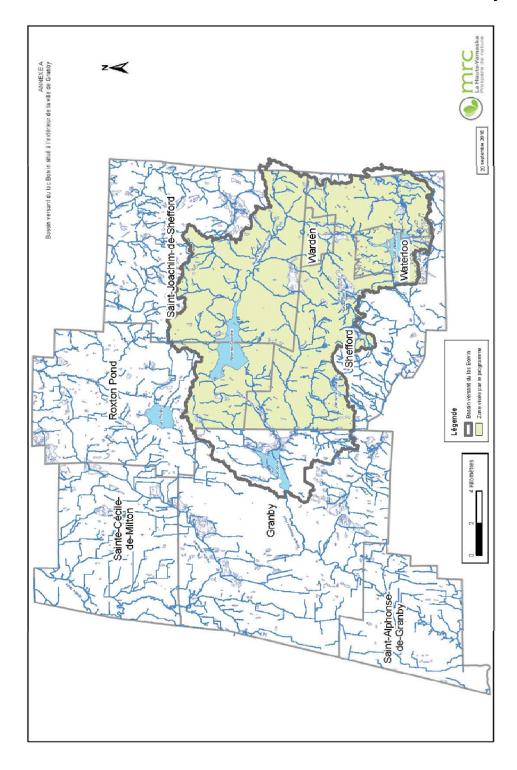
Article 11 - Entrée en vigueur

secrétaire-trésorière adjointe

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Granby (Québec), le 16 décembre 2020.

Mme Judith Desmeules,	M. Paul Sarrazin, préfet
directrice générale adjointe et	



ANNEXE A

Bassin versant du lac Boivin situé à l'extérieur de la ville de Granby

2020-12-490

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-338 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 881 539 \$ AUX FINS D'ACQUÉRIR DES CONTENEURS D'ORDURES ET DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR CERTAINS IMMEUBLES À LOGEMENTS AINSI QUE POUR DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) DU TERRITOIRE

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière a mentionné l'objet du règlement et l'absence de modification apportée entre le projet de règlement déposé le 25 novembre 2020 et le règlement soumis pour adoption, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que des copies du règlement ont été placées pour consultation dans le site Web de la MRC en raison du fait que la salle des délibérations n'est pas accessible au

public, les délibérations ayant lieu par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2020-338 décrétant une dépense et un emprunt de 2 881 539 \$ aux fins d'acquérir des conteneurs d'ordures et de matières recyclables pour certains immeubles à logements ainsi que pour des industries, commerces et institutions (ICI) du territoire.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-338 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 881 539 \$ AUX FINS D'ACQUÉRIR DES CONTENEURS D'ORDURES ET DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR CERTAINS IMMEUBLES À LOGEMENTS AINSI QUE POUR DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) DU TERRITOIRE

ATTENDU que par son règlement 2007-187, la MRC de La Haute-Yamaska a déclaré compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales du territoire de la MRC de la Haute-Yamaska relativement à la gestion, à la collecte, au transport et à la disposition des résidus domestiques et des matières recyclables, et ce à compter du 1er janvier 2009;

ATTENDU que par son règlement 2008-196, la MRC de La Haute-Yamaska a également déclaré compétence à l'égard de l'ensemble des industries, commerces et institutions (ICI) du territoire relativement à la gestion, à la collecte, au transport et à la disposition des matières recyclables, et ce à compter de la même date;

ATTENDU que pour offrir le service à certains immeubles à logements ainsi que ceux à vocation industrielle, commerciale ou institutionnelle, la MRC a acquis et placé sur le territoire des conteneurs pour les ordures et les matières recyclables;

ATTENDU que la majorité des conteneurs sur le territoire ont été acquis entre 2008 et 2009 et qu'ils sont en fin de vie utile;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à un remplacement massif de ces conteneurs, soit un nombre de 1 299 conteneurs, sur une période de 4 ans;

ATTENDU que le coût d'acquisition des conteneurs de remplacement est estimé à 2 881 539 \$;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 25 novembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à acquérir une quantité de 1 299 conteneurs pour les ordures et les matières recyclables pour remplacer les conteneurs fabriqués en 2008 et en 2009 pour une dépense totale de 2 881 539 \$, incluant les frais d'emprunt, les taxes nettes et les imprévus selon l'estimation détaillée préparée par Mme Valérie Leblanc, directrice du Service de gestion des matières résiduelles de la MRC, en date du

21 octobre 2020, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

- ACTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 881 539 \$ aux fins du présent règlement.
- ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant n'excédant pas 2 881 539 \$ sur une période de 5 ans.
- ARTICLE 5. Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC, et ce, proportionnellement à la quantité et au coût net unitaire de chaque format de conteneurs d'ordures ou de matières recyclables acquis en vertu du présent règlement et placés sur leur territoire respectif.
- ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Granby (Québec), ce 16 décembre 2020.

Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	M. Paul Sarrazin, préfet



Granby, 21 octobre 2020

Madame Johanne Gaouette Directrice générale et secrétaire-trésorière MRC de La Haute-Yamaska 142, rue Dufferin, bureau 100 Granby QC J2G 4X1

Objet : Estimation détaillée pour l'acquisition de conteneurs d'ordures et de matières recyclables aux fins de remplacement

Madame:

La MRC gère un service de collecte, transport et disposition des ordures et des matières recyclables depuis le 1^{er} janvier 2009. Le contrat actuel couvre environ 43 000 unités d'occupation résidentielles et près de 1 600 immeubles de nature industrielle, commerciale ou institutionnelle (ICI).

À cette fin, la MRC a procédé entre 2008 et 2010 à l'acquisition puis à la livraison de conteneurs pour desservir des immeubles à logements multiples ainsi que certains immeubles ICI. Il importe maintenant de procéder au remplacement de ces conteneurs ayant atteint leur durée de vie utile.

L'estimation des conteneurs à acquérir pour ce remplacement se détaille comme suit :

- 500 conteneurs d'ordures seulement, pour un montant estimé de 890 460 \$;
- 652 conteneurs de matières recyclables, pour un montant estimé de 1 141 546 \$;
- 147 conteneurs mixtes (équipement compartimenté pour les ordures et les matières recyclables), pour un montant estimé de 264 293 \$.

Ce remplacement totalise donc 1 299 conteneurs pour un montant estimé de 2 296 299 \$. Les coûts susmentionnés comprennent les frais de transport et de livraison des conteneurs. En ajoutant les imprévus de 10%, les taxes nettes applicables (TPS et TVQ) ainsi que les frais de financement de 10%, le montant total de la dépense est estimé à 2 881 539 \$.

La ventilation détaillée de ces coûts vous est présentée au tableau figurant à l'annexe A. La répartition de la charge fiscale par municipalité vous est également présentée en annexe B. Ces annexes font partie intégrante de la présente estimation.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'accepter, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice du Service de gestion des matières résiduelles,

Valérie Leblanc

Annexe A Estimation des coûts

Type de conteneur	Modèle (volume)	Quantité à remplacer	Montant total			
Conteneur mixte	6 v³	59	96 290 \$			
Contened mixe	8 v³	88	168 003 \$			
	2 v³	9	9 773 \$			
	3 v³	56	80 851 \$			
Conteneur pour les ordures	4 v ³	129	186 223 \$			
	6 v³	116	201 037 \$			
	8 v³	190	412 576 \$			
	2 v ³	69	77 673 \$			
	3 v³	29	43 716 \$			
Conteneur pour les matières recyclables à panneaux	4 v ³	80	120 548 \$			
	6 v ³	42	76 168 \$			
	8 v ³	108	244 366 \$			
	2 v³	3	3 380 \$			
Conteneur pour les matières recyclables à fente	3 v³	42	63 219 \$			
	4 v³	98	147 507 \$			
	6 v³	97	175 309 \$			
	8 v³	84	189 661 \$			
	1 299	2 296 299 \$				
	229 630 \$					
	2 525 929 \$					
	125 981 \$					
	2 651 910 \$					
Frais de financement (10 %): 229 630						
TOTAL: 2 881 539 \$						

Annexe B Répartition de la charge fiscale par municipalité pour le remboursement de la dette à long terme sur 5 ans

Municipalité		Dé	pense par ani	née		Imprévus		Frais de	Total de l'emprunt
	2021	2022	2023	2024	Sous-total	(10 %)	Taxes nettes	financement (10 %)	
Granby	564 033 \$	511 299 \$	508 855 \$	521 361 \$	2 105 547 \$	210 555 \$	115 516 \$	210 555 \$	2 642 172 \$
Sainte-Cécile-de-Milton	1 420 \$	8 028 \$	1 489 \$	1 525 \$	12 462 \$	1 246 \$	684 \$	1 246 \$	15 638 \$
Saint-Alphonse-de-Granby	1 420 \$	7 883 \$	11 413 \$	11 005 \$	31 720 \$	3 172 \$	1 740 \$	3 172 \$	39 805 \$
Saint-Joachim-de-Shefford	0\$	1 750 \$	1 489 \$	0\$	3 239 \$	324 \$	178\$	324 \$	4 064 \$
Shefford	0 \$	2 191 \$	1 489 \$	0\$	3 680 \$	368 \$	202 \$	368 \$	4 618 \$
Roxton Pond	1 613 \$	9 960 \$	2 978 \$	4 574 \$	19 126 \$	1 913 \$	1 049 \$	1 913 \$	24 000 \$
Waterloo	10 712 \$	36 384 \$	37 133 \$	36 296 \$	120 525 \$	12 052 \$	6 612 \$	12 052 \$	151 242 \$
Totaux ·	579 198 S	577 495 S	564 846 S	574 760 S	2 298 299 \$	229 630 S	125 981 S	229 630 S	2 881 539 \$

	Année	Montant du remboursement en capital et intérêt (incluant des imprévus de 10 %, les taxes nettes et les frais de financement de 10 %)								Total du		T-4-1 :45-0:
Municipalité	d'acquisition	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	remboursement	Total en capital	Total en intérêt
	2021	153 872 \$	153 861 \$	153 843 \$	153 913 \$	153 950 \$	-	-	-	769 439 \$	ĺ	İ
	2022	-	139 486 \$	139 532 \$	139 478 \$	139 524 \$	139 474 \$	-	-	697 494 \$		230 150 \$
Granby	2023	-	-	138 798 \$	138 861 \$	138 825 \$	138 788 \$	138 892 \$	-	694 164 \$	2 642 172 \$	
,	2024	-	-	-	142 246 \$	142 223 \$	142 201 \$	142 276 \$	142 279 \$	711 225 \$		
	Total	153 872 \$	293 347 \$	432 173 \$	574 498 \$	574 522 \$	420 463 \$	281 168 \$	142 279 \$	2 872 322 \$		
	2021	351 \$	342 \$	434 \$	422 \$	393 \$	-	-	-	1 942 \$		
	2022	-	2 187 \$	2 233 \$	2 176 S	2 219 \$	2 133 \$	-	-	10 948 \$	1	
Sainte-Cécile-de-Milton	2023	-	-	453 \$	443 \$	430 \$	419 \$	276 \$	-	2 021 \$	15 638 \$	1 345 \$
	2024	-	-	-	455 \$	443\$	432 \$	420 \$	322 \$	2 072 \$		10104
	Total	351 \$	2 529 S	3 120 \$	3 496 S	3 485 \$	2 984 S	696 S	322 S	16 983 \$		
	2021	351 \$	342 \$	434 \$	422 \$	393 \$	-		-	1 942 \$		3 467 \$
	2022	-	2 182 \$	2 128 \$	2 174 \$	2 117 \$	2 152 S	-	-	10 753 \$		
Saint-Alphonse-de-Granby	2023	-	-	3 108 \$	3 131 \$	3 151 \$	3 089 S	3 107 S	-	15 566 \$	39 805 \$	
,	2024	-	-	-	2 994 S	3 019 \$	3 043 \$	2 963 \$	2 992 S	15 011 \$		
	Total	351 \$	2 524 S	5 670 S	8 721 S	8 680 \$	8 264 \$	6 070 S	2 992 S	43 272 \$		
	2021	-	-	-					-	0 \$	4 064 \$	348 \$
	2022	-	463 S	451\$	440 S	528 \$	510 S	-	-	2 392 \$		
int-Joachim-de-	2023	-	-	453 \$	442 S	430 \$	419 S	276 \$	-	2 020 \$		
Shefford	2024	-			-	-	-		-	0 \$		
	Total	0.5	463 S	904 S	882 S	958\$	929 S	276 S	0.5	4 412 \$		
	2021			-	-	-	-	-		0.5	i i	400 \$
	2022	-	578 S	564 S	550 S	636 \$	669 S			2 997 \$		
Shefford	2023	-	-	453 \$	443 \$	430 \$	419 \$	276 S	-	2 021 \$	4 618 \$	
Silenora	2024	-	-				-	-	-	0\$	40104	
	Total	0.5	578 S	1 017 \$	993 S	1 066 \$	1 088 S	276 S	0.5			
	2021	458 \$	448 S	435 \$	423 S	436 \$	-			2 198 \$		
	2022	-	2 756 S	2 688 \$	2 7 1 9 S	2 748 \$	2 673 S			13 584 \$		
Roxton Pond	2023	-	-	807 \$	787 S	767 \$	847 S	861 S	-	4 069 \$	24 000 \$	2 093 \$
NOXION I ONG	2024	-	-	-	1 264 S	1 232 \$	1 201 \$	1 270 \$	1 275 S		21.000	2000
	Total	458 \$	3 202 S	3 930 \$	5 193 \$	5 183 \$	4 721 \$	2 131 \$	1 275 \$			
	2021	2 883 \$	2 9 1 2 \$	2 938 \$	2 961 \$	2 923 \$		2.010		14 617 \$		
	2022	_ ,	9 901 \$	9 956 \$	9 902 \$	9 943 \$	9 932 \$	-	-	49 634 \$		
Waterloo	2023	-	20010	10 128 \$	10 177 \$	10 118 \$	10 153 \$	10 076 S		50 652 \$	151 242 \$	13 178 \$
aterioo	2024	-	-	.0 120 0	9 898 \$	9 853 \$	9 902 \$	9 943 \$	9 921 \$	49 517 \$	101 242 \$	
	Total	2 883 \$	12 813 S	23 022 \$	32 938 \$	32 837 \$	29 987 \$	20 019 \$	9 921 \$	164 420 \$		
	· Juli	2 300 €	.20100	TO SEE W	02 000 ¢	02 001 Q	20 001 Q	200100	2 02 1 V	104 420 4		

2020-12-491 MODIFICATIONS AUX MODALITÉS DE TRAVAIL

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement de modifier les modalités de travail du personnel :

- 1. En ajoutant l'alinéa suivant à la section « Congés maladie » après le premier alinéa :
 - « Tout employé qui est aussi membre du personnel-cadre a droit à la banque annuelle définie à l'alinéa précédent plus un (1) jour rétroactivement au 1er janvier 2020. »
- 2. En ajoutant le dernier alinéa suivant à la section « Promotion de la santé » :

« Exceptionnellement, pour l'année 2020, le montant annuel de 200 \$ ou tout résiduel de ce montant de 2020 est reporté en 2021 pour tout employé couvert par le régime d'assurance collective de la MRC si le remboursement de 2020 ne lui a pas été versé. »

2020-12-492 FIN DE PROBATION DE LA SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de mettre fin à la probation de Mme Mélanie Lacroix au poste de secrétaire-réceptionniste en date du 11 décembre 2020.

2020-12-493 <u>FIN DE PROBATION DE LA SECRÉTAIRE DU SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</u>

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement de mettre fin à la probation de Mme Annie Martin au poste de secrétaire du Service de gestion des matières résiduelles en date du 11 décembre 2020.

Note: <u>EMBAUCHE AU POSTE DE GREFFIER SURNUMÉRAIRE</u>

Ce sujet est remis en ajournement.

2020-12-494 <u>AUTORISATION DE REMPLACEMENT D'UNE RESSOURCE DE L'ÉQUIPE DU PROJET POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2020/002</u>

ATTENDU la correspondance de l'entreprise Les Services EXP inc. datée du 2 décembre 2020 concernant la demande de remplacement de l'ingénieur M. Patrick Beaudoin par l'ingénieur M. Julien Gionet à titre de ressource en mécanique dans le cadre du contrat numéro 2020/002;

ATTENDU la recommandation de M. Daniel Surprenant du 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'autoriser le remplacement de l'ingénieur M. Patrick Beaudoin par l'ingénieur M. Julien Gionet à titre de ressource en mécanique dans le cadre du contrat numéro 2020/002.

2020-12-495 <u>MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE JANVIER 2021</u>

ATTENDU la résolution numéro 2020-10-382 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la date retenue pour tenir la séance ordinaire du mois de janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 adopté par la résolution numéro 2020-10-382 soit modifié de manière à remplacer la date du 13 janvier 2021 par le 20 janvier 2021.

2020-12-496 APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

Fournisseur	Description	Coût					
RATIFICATION D'ACHATS:							
Partie 1 du budget (ensemble) :							
BrioRH	Mandat de recrutement - poste à la direction générale	16 096,50 \$					
BrioRH	Mandat d'accompagnement - ressources humaines	4 346,06 \$					
Compugen	3 licences Microsoft Office 2019	1 730,07 \$1					
La Voix de l'Est	Abonnement annuel à La Voix de l'Est numérique	160,91 \$					
Buropro Citation	Imprimante HP Laserjet M404dw + bac	724,62 \$ ¹					
Les équipements MsGeslam	3 ordinateurs portables Lenovo Thinkpad L15, 8 écrans LG 22 pouces	7 250,67 \$1					
Partie 2 du budget (évaluation, diffusion matrice, sécurité publique) :							
Compugen	4 licences Microsoft Office 2019	2 306,77 \$2					
Les équipements MsGeslam	2 ordinateurs portables Lenovo Thinkpas L15, 1 ordinateur de bureau Lenovo ThinkCentre M920q,	6 821,24 \$ ²					

1 ordinateur Lenovo P330

APPROBATION D'ACHATS :

Partie 1 du budget (ensemble) :

Facebook Dépenses publicitaires pour les 500,00 \$

Haltes Gourmandes pour 2021

Activis Banque de 10 h de soutien pour 1 235,98 \$

le site Web des Haltes

Gourmandes pour 2021

MS Geslam informatique inc. Banque de 50 heures

informatique pour 2021

5 001,41 \$

TOTAL: 46 174,22 \$

Note 1 : Afin de couvrir ces dépenses, il est résolu d'affecter le montant nécessaire n'excédant pas 9 825 \$ du poste budgétaire « surplus affecté – parc informatique administration ».

Note 2 : Afin de couvrir ces dépenses, il est résolu d'affecter le montant nécessaire n'excédant pas 9 615 \$ du poste budgétaire « surplus affecté – investissements évaluation ».

2020-12-497 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-12-01 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

2020-12-498 TRANSFERTS DE FONDS

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement d'autoriser les transferts de fonds suivants :

Administration:

- Transférer un crédit budgétaire de 52 181,00 \$ du poste « conseil rémunération – allocation de dépenses » au poste « conseil – rémunération – rémunération de base »;
- Transférer un crédit budgétaire de 200,00 \$ du poste « conseil frais de représentation des élus » au poste « conseil – téléphone »;
- 3. Transférer un crédit budgétaire de 4 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative rémunération secrétaire multidisciplinaire » au poste « gestion financière et administrative rémunération secrétaire matière résiduelle »;
- Transférer un crédit budgétaire de 7 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – rémunération – secrétaire multidisciplinaire » au poste « gestion financière et administrative – rémunération – coordonnatrice aux communications »;
- 5. Transférer un crédit budgétaire de 4 500,00 \$ du poste « gestion financière et administrative rémunération secrétaire multidisciplinaire » au poste « gestion financière et administrative rémunération technicien inspecteur 1 »;
- 6. Transférer un crédit budgétaire de 200,00 \$ du poste « gestion financière et administrative rémunération secrétaire multidisciplinaire » au poste « gestion financière et administrative rémunération coordonnatrice aux communications surnuméraire »;

- 7. Transférer un crédit budgétaire de 2 000,00 \$ du poste « gestion financière et administrative déplacement du personnel » au poste « gestion financière et administrative publicité information journaux et revues »;
- Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « gestion financière et administrative – fournitures de bureau » au poste « gestion financière et administrative – essence »;
- 9. Transférer un crédit budgétaire de 200,00 \$ du poste « gestion financière et administrative fournitures de bureau » au poste « gestion financière et administrative taxes municipales »;
- 10. Transférer un crédit budgétaire de 1 300,00 \$ du poste « gestion financière et administrative entretien amélioration locative » au poste « sécurité civile dépenses COVID entretien amélioration locative »;
- 11. Transférer un crédit budgétaire de 200,00 \$ du poste « greffe charges sociales régime de retraite employés » au poste « greffe frais de poste »;
- 12. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « greffe charges sociales régime de retraite employés » au poste « greffe fret et messagerie »;
- 13. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « greffe charges sociales régime de retraite employés » au poste « greffe publicité information journaux et revues »;
- 14. Transférer un crédit budgétaire de 2 000,00 \$ du poste « greffe charges sociales régime de retraite employés » au poste « greffe administration et informatique »;
- 15. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « greffe services de formation du personnel » au poste « associations et abonnements »;
- 16. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « gestion du personnel fournitures de bureau »;
- 17. Transférer un crédit budgétaire de 975,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID rémunération secrétaire-réceptionniste »;
- 18. Transférer un crédit budgétaire de 1 450,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID rémunération technicien inspecteur 1 »;
- 19. Transférer un crédit budgétaire de 7 700,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID rémunération coordonnateur à la sécurité publique »;
- 20. Transférer un crédit budgétaire de 200,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID rémunération technicien évaluation »;
- 21. Transférer un crédit budgétaire de 550,00 \$ du poste "gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID charges sociales régime de retraite employés »;
- 22. Transférer un crédit budgétaire de 550,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID charges sociales régie des rentes du Québec employés »;
- 23. Transférer un crédit budgétaire de 175,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID charges sociales assurance emploi employés »;
- 24. Transférer un crédit budgétaire de 450,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID charges sociales fonds des services de santé employés »;
- 25. Transférer un crédit budgétaire de 75,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID charges sociales CNESST employés »;
- 26. Transférer un crédit budgétaire de 75,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID charges sociales régime québécois d'assurance parentale employés »;

- 27. Transférer un crédit budgétaire de 325,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID charges sociales assurance collective employés »;
- 28. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID frais de poste »;
- 29. Transférer un crédit budgétaire de 25,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID fret et messagerie »;
- 30. Transférer un crédit budgétaire de 600,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID téléphone »;
- 31. Transférer un crédit budgétaire de 1 050,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID publicité information journaux et revues »;
- 32. Transférer un crédit budgétaire de 2 000,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID administration et informatique »;
- 33. Transférer un crédit budgétaire de 1 950,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID honoraires autres »;
- 34. Transférer un crédit budgétaire de 75,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID essence »;
- 35. Transférer un crédit budgétaire de 4 000,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID articles de nettoyage »;
- 36. Transférer un crédit budgétaire de 3 200,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID fournitures de bureau »;
- 37. Transférer un crédit budgétaire de 4 000,00 \$ du poste « gestion du personnel honoraires professionnels autres » au poste « sécurité civile dépenses COVID médicaments et fournitures médicales »;
- 38. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « sécurité incendie rémunération coordonnateur à la sécurité publique » au poste « sécurité civile rémunération coordonnateur à la sécurité publique »;
- 39. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « sécurité incendie rémunération coordonnateur à la sécurité publique » au poste « sécurité civile charges sociales régime de retraite employés »;
- 40. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « sécurité incendie rémunération coordonnateur à la sécurité publique » au poste « sécurité civile charges sociales régime des rentes du Québec employés »;
- 41. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « sécurité incendie rémunération coordonnateur à la sécurité publique » au poste « sécurité civile charges sociales assurance-emploi employés »;
- 42. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « sécurité incendie rémunération coordonnateur à la sécurité publique » au poste « sécurité civile charges sociales fonds des services de santé employés »;
- 43. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « sécurité incendie rémunération coordonnateur à la sécurité publique » au poste « sécurité civile charges sociales CNESST employés »;
- 44. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « sécurité incendie rémunération coordonnateur à la sécurité publique » au poste « sécurité civile charges sociales régime québécois d'assurance parentale employés »;
- 45. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « sécurité incendie rémunération coordonnateur à la sécurité publique » au poste « sécurité civile charges sociales assurance collective employés »;

- 46. Transférer un crédit budgétaire de 200,00 \$ du poste « sécurité incendie services de formation » au poste « sécurité incendie associations et abonnements »;
- 47. Transférer un crédit budgétaire de 2 000,00 \$ du poste « carrières et sablières rémunération directeur service planification et gestion du territoire » au poste « carrières et sablières rémunération secrétaire service planification et gestion du territoire »;
- 48. Transférer un crédit budgétaire de 150,00 \$ du poste « carrières et sablières frais de poste » au poste « carrières et sablières publicité information journaux et revues »;
- 49. Transférer un crédit budgétaire de 300,00 \$ du poste « transport collectif rémunération coordonnateur aménagement et transport collectif » au poste « transport collectif publicité information journaux/revues »;
- 50. Transférer un crédit budgétaire de 2 000,00 \$ du poste « déchets domestiques dépenses communes d'administration rémunération préposée aux appels » au poste « déchets domestiques dépenses communes d'administration rémunération chef projet volet ordures et matières recyclables »;
- 51. Transférer un crédit budgétaire de 3 500,00 \$ du poste « déchets domestiques dépenses communes d'administration rémunération technicien GMR » au poste « déchets domestiques dépenses communes d'administration rémunération préposés aux conteneurs »;
- 52. Transférer un crédit budgétaire de 4 500,00 \$ du poste « déchets domestiques dépenses communes d'administration rémunération géomaticien » au poste « matières recyclables dépenses communes d'administration ICI rémunération chef projet volet ordures et matières recyclables »;
- 53. Transférer un crédit budgétaire de 300,00 \$ du poste « déchets domestiques dépenses communes d'administration charges sociales assurance collectives employés » au poste « matières recyclables dépenses communes d'administration ICI charges sociales régime de retraite employés »;
- 54. Transférer un crédit budgétaire de 300,00 \$ du poste « déchets domestiques dépenses communes d'administration charges sociales assurance collectives employés » au poste « matières recyclables dépenses communes d'administration ICI charges sociales régime de rentes du Québec employés »;
- 55. Transférer un crédit budgétaire de 200,00 \$ du poste « déchets domestiques dépenses communes d'administration charges sociales assurance collectives employés » au poste « matières recyclables dépenses communes d'administration ICI charges sociales assurance emploi employés »;
- 56. Transférer un crédit budgétaire de 300,00 \$ du poste « déchets domestiques dépenses communes d'administration charges sociales assurance collectives employés » au poste « matières recyclables dépenses communes d'administration ICI charges sociales fonds des services de santé employés »;
- 57. Transférer un crédit budgétaire de 7 000,00 \$ du poste « matières recyclables dépenses communes d'administration entretien réparation machinerie, outillage et équipement » au poste « matières recyclables dépenses communes d'administration services juridiques »;
- 58. Transférer un crédit budgétaire de 150,00 \$ du poste « matières recyclables dépenses communes d'administration ICI autres transport » au poste « matières recyclables dépenses communes d'administration ICI frais de poste »;
- 59. Transférer un crédit budgétaire de 2 700,00 \$ du poste « matières recyclables dépenses opération clause essence u.o. résidentielles » au poste « matières recyclables verre publicité information journaux et revues »;
- 60. Transférer un crédit budgétaire de 1 500,00 \$ du poste « matières recyclables dépenses opération clause essence u.o. résidentielles » au poste « matières recyclables verre honoraires professionnels autres »;
- 61. Transférer un crédit budgétaire de 5 500,00 \$ du poste « matières recyclables dépenses opération clause essence u.o. résidentielles » au poste « matières recyclables verre collectes et transport »;

- 62. Transférer un crédit budgétaire de 1 500,00 \$ du poste « matières recyclables dépenses opération clause essence u.o. résidentielles » au poste « matières recyclables verre location de conteneurs »;
- 63. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « matières recyclables dépenses opération clause essence u.o. résidentielles » au poste « matières recyclables verre entretien réparation équipements »;
- 64. Transférer un crédit budgétaire de 4 000,00 \$ du poste « matériaux secs écocentres taxes municipales » au poste « matériaux secs écocentres publicité information journaux et revues »;
- 65. Transférer un crédit budgétaire de 1 400,00 \$ du poste « plan de gestion autres transport » au poste « plan de gestion publicité information journaux et revues »;
- 66. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « plan de gestion rémunération chef de projet volet ordures et matières recyclables » au poste « boues fosses septiques dépenses communes rémunération chef de projet volet ordures et matières recyclables »;
- 67. Transférer un crédit budgétaire de 3 000,00 \$ du poste « plan de gestion rémunération chef de projet volet ordures et matières recyclables » au poste « boues fosses septiques dépenses communes rémunération préposés aux BFS »;
- 68. Transférer un crédit budgétaire de 15 000,00 \$ du poste « plan de gestion rémunération chef de projet matières organiques » au poste « boues fosses septiques dépenses communes rémunération chef de projet matières organiques »;
- 69. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « plan de gestion plan de communication honoraires professionnels autres » au poste « plan de gestion plan de communication administration et informatique »;
- 70. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « boues fosses septiques dépenses communes déplacement du personnel » au poste « boues fosses septiques dépenses communes frais de poste »;
- 71. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « boues fosses septiques dépenses communes fournitures de bureau » au poste « boues fosses septiques dépenses communes essence »;
- 72. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « inspection PDE services juridiques » au poste « inspection PDE formation »;
- 73. Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste « inspection PDE fournitures de bureau » au poste « inspection PDE entretien, réparation ameublement, équipement de bureau »;
- 74. Transférer un crédit budgétaire de 400,00 \$ du poste « plan directeur de l'eau charges sociales assurance collective employés » au poste « plan directeur de l'eau charges sociales régie des rentes du Québec employés »;
- 75. Transférer un crédit budgétaire de 250,00 \$ du poste « plan directeur de l'eau frais de poste » au poste « plan directeur de l'eau téléphone »;
- 76. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « plan directeur de l'eau honoraires professionnels communication et médias » au poste « plan directeur de l'eau services scientifiques et de génie »;
- 77. Transférer un crédit budgétaire de 2 500,00 \$ du poste « aménagement rémunération coordonnateur aménagement et transport collectif » au poste « aménagement rémunération secrétaire service planification et gestion du territoire »;
- 78. Transférer un crédit budgétaire de 9 500,00 \$ du poste « aménagement rémunération coordonnateur aménagement et transport collectif » au poste « aménagement rémunération géomaticien »;
- 79. Transférer un crédit budgétaire de 12 000,00 \$ du poste « aménagement rémunération coordonnateur aménagement et transport collectif » au poste « aménagement honoraires professionnels autres »;
- 80. Transférer un crédit budgétaire de 1 250,00 \$ du poste « aménagement charges sociales régime de retraite employés » au poste « aménagement charges sociales régie des rentes du Québec employés »;

- 81. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « aménagement charges sociales régime de retraite employés » au poste « aménagement charges sociales assurance emploi employés »;
- 82. Transférer un crédit budgétaire de 19 000,00 \$ du poste « Haltes gourmandes rémunération agent de développement marchés publics » au poste « Haltes gourmandes rémunération conseiller développement ruralité et agroalimentaire »;
- 83. Transférer un crédit budgétaire de 4 500,00 \$ du poste « Haltes gourmandes dépenses non définies » au poste « Haltes gourmandes frais de poste »;
- 84. Transférer un crédit budgétaire de 18 000,00 \$ du poste « Haltes gourmandes dépenses non définies » au poste « Haltes gourmandes publicité information journaux et revues »;
- 85. Transférer un crédit budgétaire de 24 000,00 \$ du poste « Haltes gourmandes dépenses non définies » au poste « Haltes gourmandes honoraires professionnels autres »;
- 86. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « Haltes gourmandes dépenses non définies » au poste « Haltes gourmandes associations et abonnements »;
- 87. Transférer un crédit budgétaire de 1 500,00 \$ du poste « Haltes gourmandes dépenses non définies » au poste « Haltes gourmandes fournitures de bureau »;
- 88. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « Haltes gourmandes dépenses non définies » au poste « Haltes gourmandes monnaie des haltes »;
- 89. Transférer un crédit budgétaire de 250,00 \$ du poste « tourisme assurance MRT » au poste « tourisme honoraires professionnels autres »;
- 90. Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste « activités récréatives pistes cyclables fournitures de bureau » au poste « activités récréatives pistes cyclables essence »
- 91. Transférer un crédit budgétaire de 9 000,00 \$ du poste « activités récréatives pistes cyclables subvention à des OBNL » au poste « activités culturelles subvention à des OBNL »:
- 92. Transférer un montant de 17 137 \$ du poste budgétaire « surplus affecté investissement » au poste « Investissements affectations surplus affecté investissement »;
- 93. Transférer un montant de 41 838 \$ du poste budgétaire « surplus affecté bacs bruns » au poste « Investissements affectations surplus affecté bacs bruns »;
- 94. Transférer un montant de 71 136 du poste budgétaire « gestion financière et administrative services scientifiques et de génie » au poste « Affectations activités d'investissement TEAI siège social »;
- 95. Transférer un montant de 71 136 \$ du poste budgétaire « Affectation activité de fonctionnement TEAF siège social » au poste « immobilisation gestion financière et administrative infrastructure siège social »;
- 96. Transférer un montant de 21 069 \$ du poste budgétaire « surplus affecté siège social » au poste « Investissements affectations surplus affecté siège social ».

Évaluation:

- 1. Transférer un crédit budgétaire de 1 000,00 \$ du poste « administration et informatique éva » au poste « comptabilité et vérification »;
- 2. Transférer un crédit budgétaire de 500,00 \$ du poste « évaluation municipale » au poste « honoraires professionnels autres ».

Sécurité publique :

- 1. Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste « frais de représentation » au poste « charges sociales régies des rentes du Québec employés »;
- 2. Transférer un crédit budgétaire de 75,00 \$ du poste « frais de représentation » au poste « charges sociales assurance collective employés »;
- 3. Transférer un crédit budgétaire de 300,00 \$ du poste « frais de représentation » au poste « services de formation du personnel ».

Projet Sentinelle:

1. Transférer un crédit budgétaire de 10 000,00 \$ du poste « rémunération – étudiant durant l'été » au poste « aide financière projet CADET ».

Boues fosses septiques – bâtiments assimilables :

 Transférer un crédit budgétaire de 3 250,00 \$ du poste « rémunération – chef de projet matières organiques » au poste « rémunération – directrices matières résiduelles ».

Note: <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2019-318 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX</u>

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2019-318 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2020-12-499 AUGMENTATION DU SURPLUS AFFECTÉ « MATIÈRES RÉSIDUELLES »

ATTENDU que dans son budget 2021, la MRC a projeté des revenus totalisant 1 850 000 \$ en compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2020;

ATTENDU que ces revenus permettent de réduire les quotes-parts 2021 des municipalités locales;

ATTENDU que les revenus réels de cette compensation pour l'année 2020 ont été confirmés pour un montant de 2 166 327,96 \$ et seront donc inscrits aux états financiers de la MRC comme un compte à recevoir au 31 décembre 2020;

ATTENDU que cette compensation inclut 51 580,55 \$ pour la collecte des plastiques agricoles;

ATTENDU que la compensation pour les matières recyclables excède les prévisions budgétaires 2021 d'un montant de 316 327,96 \$ et qu'il y a lieu d'en déterminer l'utilisation sur le plan comptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'augmenter le surplus affecté « matières résiduelles » d'un montant de 316 327,96 \$.

2020-12-500 <u>MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-437 – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021 DE LA PARTIE 2</u>

Soumises : Prévisions budgétaires modifiées de la partie 2 du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale.

ATTENDU que le document de prévisions budgétaires de la partie 2 du budget soumis lors de l'adoption de la résolution numéro 2020-11-437 comprend la participation de la Municipalité du village de Warden dans le projet de coopération intermunicipale en loisirs;

ATTENDU que la Municipalité du village de Warden ne participe pas à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de modifier les prévisions

budgétaires pour l'année financière 2021 de la partie 2 telles qu'adoptées par la résolution numéro 2020-11-437 de manière à :

- Remplacer le document de prévisions budgétaires de la partie 2 par le document « Prévisions budgétaires modifiées de la partie 2 du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale » tel que soumis;
- 2. Modifier le titre de la partie 2 du budget de manière à retirer l'expression « et coopération intermunicipale en loisirs ».

2020-12-501 <u>MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-438 – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021 DE LA PARTIE 3</u>

Soumises : Prévisions budgétaires modifiées de la partie 3 du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale.

ATTENDU que le document de prévisions budgétaires de la partie 3 du budget soumis lors de l'adoption de la résolution numéro 2020-11-438 aurait dû comprendre le projet de coopération intermunicipale en loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de modifier les prévisions budgétaires pour l'année financière 2021 de la partie 3 telles qu'adoptées par la résolution numéro 2020-11-438 de manière à :

- Remplacer le document de prévisions budgétaires de la partie 3 par le document « Prévisions budgétaires modifiées de la partie 3 du budget accompagnées d'une prévision de la répartition qui sera imposée à chaque municipalité locale » tel que soumis;
- 2. Modifier le titre de la partie 3 du budget de manière à ajouter l'expression « et coopération intermunicipale en loisirs » à la fin du titre actuel.

2020-12-502 <u>OCTROI DU BUDGET 2021 À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT RÉCRÉO-TOURISTIQUE DE LA HAUTE-YAMASKA (C.A.R.T.H.Y.) INC.</u>

ATTENDU la signature, le 14 juillet 2005, du protocole d'entente par lequel la MRC de La Haute-Yamaska confie à la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc. (« CARTHY ») la gestion, la patrouille et l'entretien de l'ensemble des pistes cyclables sous sa juridiction;

ATTENDU que la MRC doit fixer annuellement le montant du budget qui est octroyé à CARTHY pour exercer cette compétence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de confirmer à CARTHY, pour 2021 :

- 1. L'octroi d'un budget annuel de 557 232 \$;
- 2. L'octroi d'un budget additionnel de 50 000 \$ conditionnel à la conclusion de l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention de fonds dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 (projet Signature innovation).

2020-12-503 <u>AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CYCLISTE DRUMMOND-FOSTER</u> (A.C.D.F.) INC. POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU le protocole d'entente intervenu avec l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. par lequel la MRC de La Haute-Yamaska s'engage à lui accorder annuellement une aide financière, pour couvrir une partie des frais fixes annuels de ladite association relativement au tronçon de piste cyclable La Campagnarde, situé en Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'accorder une aide financière au montant de 6 198,54 \$ à l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. pour l'année 2021.

2020-12-504 NOMINATION D'ADMINISTRATEURS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION CYCLISTE DRUMMOND-FOSTER (A.C.D.F.) INC.

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de nommer M. Pascal Bonin et Mme Johanne Gaouette comme administrateurs de l'Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc. pour 2021.

2020-12-505 ADHÉSION ET NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de M. Paul Sarrazin et de Mme Johanne Gaouette comme membres de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région pour 2021.

2020-12-506 <u>ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CONSEIL MONTÉRÉGIEN DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (CULTURE MONTÉRÉGIE)</u>

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion au Conseil montérégien de la culture et des communications (Culture Montérégie) pour l'année 2021 et de nommer M. Philip Tétrault comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2020-12-507 <u>ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE</u>

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie pour l'année 2021 et de nommer M. Paul Sarrazin comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2020-12-508 <u>ADHÉSION ET NOMINATION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES</u> MUNICIPALITÉS

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021 et de nommer M. Paul Sarrazin et

Mme Johanne Gaouette pour représenter la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2020-12-509 <u>ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE L'ORGANISME</u> <u>DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA</u>

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2021 et de nommer M. Philip Tétrault comme représentant de la MRC de La Haute-Yamaska et M. Paul Sarrazin à titre de représentant substitut.

2020-12-510 <u>ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE</u>

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2021 et de nommer M. René Beauregard comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska et de nommer M. Paul Sarrazin à titre de délégué substitut.

2020-12-511 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de nommer M. Paul Sarrazin et Mme Johanne Gaouette pour représenter la MRC de La Haute-Yamaska auprès de la Table de concertation régionale de la Montérégie pour l'année 2021.

2020-12-512 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE D'HARMONISATION DU PARC NATIONAL DE LA YAMASKA

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de nommer M. Éric Chagnon pour représenter la MRC de La Haute-Yamaska auprès de la Table d'harmonisation du Parc national de la Yamaska pour l'année 2021.

2020-12-513 <u>COTISATION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC</u>

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec pour l'année 2021.

2020-12-514 COTISATION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la directrice générale adjointe ainsi que du contrôleur financier à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l'année 2021.

2020-12-515 COTISATION À L'ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du directeur du Service d'évaluation à l'Association des évaluateurs municipaux du Québec pour l'année 2021.

2020-12-516 COTISATION À L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire à l'Association des aménagistes régionaux du Québec pour l'année 2021.

2020-12-517 COTISATION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la directrice du Service de gestion des matières résiduelles à l'Association des organismes municipaux de gestion de matières résiduelles pour l'année 2021 et de la nommer comme représentante de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2020-12-518 COTISATION À L'ASSOCIATION DE LA GÉOMATIQUE MUNICIPALE DU QUÉBEC

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du géomaticien à l'Association de la géomatique municipale du Québec pour l'année 2021.

2020-12-519 COTISATION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du coordonnateur aux cours d'eau à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec pour l'année 2021 et de le nommer comme représentant de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de cet organisme.

2020-12-520 COTISATION À L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion de la coordonnatrice aux communications à l'Association des communicateurs municipaux du Québec pour l'année 2021.

2020-12-521 COTISATION À L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion du technicien en gestion documentaire à l'Association des archivistes du Québec pour l'année 2021.

2020-12-522 ADHÉSION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE GÉOMONT

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à titre de membre partenaire auprès de Géomont pour l'année 2021 et de nommer M. Yanik Landreville comme délégué de la MRC de La Haute-Yamaska.

2020-12-523 <u>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE MONTÉRÉGIE ÉCONOMIQUE</u>

ATTENDU la désignation prévue à la résolution numéro 2020-10-286;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de confirmer la désignation de M. Patrick St-Laurent à titre de représentant de la MRC de La Haute-Yamaska auprès de Montérégie Économique pour 2021.

2020-12-524 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE RÉGIONALE DU VÉLO

ATTENDU la désignation prévue à la résolution numéro 2020-10-391;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de désigner M. Gaétan Bergeron, directeur général de la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc., à titre de représentant de la MRC à la Table régionale du vélo pour 2021.

2020-12-525 <u>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE EN TRANSPORT COLLECTIF</u>

ATTENDU la désignation prévue à la résolution numéro 2020-10-392;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de remplacer la désignation prévue à la résolution numéro 2020-10-392 par celle de la directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de représentante de la MRC à la Table de concertation régionale du transport collectif pour 2021.

2020-12-526 ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à Québec municipal pour l'année 2021.

2020-12-527 <u>ADHÉSION AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (JAGUAR MÉDIA INC.)</u>

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de renouveler l'abonnement au Réseau d'information municipale du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

2020-12-528 ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'assumer les coûts d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2021.

2020-12-529 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE CONCERNANT L'AUTORISATION DE LA CESSION DE DROITS ET OBLIGATIONS DE GROUPE MASKATEL LP À GROUPE MASKATEL QUÉBEC S.E.C.</u>

Soumise : Entente concernant l'autorisation de la cession de droits et obligations de Groupe Maskatel LP à Groupe Maskatel Québec S.E.C.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement d'accepter l'entente telle que soumise et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce document pour et au nom de la MRC et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-12-530 <u>FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – OCTROI D'UN PRÊT RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 20-047</u>

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection des bénéficiaires du Fonds local d'investissement (FLI) en date du 26 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

- D'octroyer un prêt du FLI, d'un montant de 50 000 \$, dans le dossier en titre selon les conditions prévues à la recommandation du Comité de sélection des bénéficiaires du FLI, dont notamment :
 - a) Un prêt d'une durée de cinq ans;
 - b) Un taux d'intérêt annuel équivalent au taux de base Desjardins.
- D'exiger, à titre de garantie du respect des obligations de l'emprunteur, une police d'assurance couvrant la totalité du prêt sur la vie du promoteur;
- 3. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la MRC, les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-12-531 OCTROI DE PRÊTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Soumis: Tableau des prêts.

ATTENDU le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU les recommandations de Granby Industriel des 9 et 16 décembre 2020 émises à la suite de l'analyse des dossiers soumis par les entreprises admissibles;

ATTENDU les précisions apportées par Granby Industriel en date du 14 décembre 2020 au sujet de l'emprunteur du prêt FLI-AERAM-052 octroyé par la résolution numéro 2020-12-467;

ATTENDU la modification apportée par Granby Industriel en date du 16 décembre 2020 au sujet de l'emprunteur du prêt FLI-AERAM-050 octroyé par la résolution numéro 2020-12-467;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

- D'octroyer les prêts FLI-AERAM-061 à FLI-AERAM-065 décrits au tableau des prêts tel que soumis;
- De modifier la liste des prêts octroyés par la résolution numéro 2020-12-467 en remplaçant les prêts des lignes FLI-AERAM-050 et FLI-AERAM-052 par les prêts portant ces numéros dans le tableau des prêts tel que soumis.

Note:

Étant donné que des demandes d'aide sont toujours sous analyse par Granby Industriel et que d'autres recommandations d'octroi suivront, de leur part, d'ici la fin de décembre ou au début de janvier 2021 à la MRC, le conseil juge nécessaire de remettre ce sujet à l'ajournement afin d'être en mesure de traiter rapidement l'octroi de nouveaux prêts aux entreprises en difficulté.

2020-12-532 <u>AUTORISATIONS RELIÉES AU VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES</u>

ATTENDU le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises créé par le gouvernement du Québec pour venir en aide aux entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que les modalités de ce volet sont en évolution et que l'octroi des prêts aux entreprises dans le cadre de ce volet est autorisé par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et unanimement :

- D'autoriser le directeur général de Développement industriel Granby et région inc. (Granby Industriel) à établir le calcul définitif des pardons de prêts pour les prêts octroyés dans le cadre du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises en fonction des modalités de ce programme;
- 2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins de l'émission ou de l'obtention d'une mainlevée ou d'une quittance à la suite du remboursement par les entreprises des prêts octroyés par la MRC.

2020-12-533 <u>AUTORISATIONS DE SIGNATURE – AVENANTS AU CONTRAT DE PRÊT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA MRC CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES</u>

ATTENDU que le contrat de prêt intervenu le 16 avril 2020 entre le gouvernement du Québec et la MRC dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ainsi que les deux avenants à ce contrat de prêt;

ATTENDU la demande de fonds supplémentaires de la MRC par la résolution numéro 2020-12-469;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer les avenants 2020-3, 2020-4 ainsi que tout avenant aux fins de la réception de fonds supplémentaires, incluant tout document accessoire requis, dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-12-534 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – PROLONGATION AU CONTRAT DE SERVICE AVEC DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL GRANBY ET RÉGION INC. POUR L'ANNÉE 2021</u>

ATTENDU que le contrat de service de Développement industriel Granby et région inc. (Granby Industriel) pour le soutien technique de la MRC dans son mandat de développement et de soutien à l'entrepreneuriat intervenu, le 3 septembre 2015 (contrat) venait à échéance le 31 août 2020;

ATTENDU que l'addenda numéro 1 intervenu le 21 juillet 2020 a prolongé la durée du contrat au 31 décembre 2020 dans le but de faire coïncider celui-ci avec les années financières de la MRC et de Développement industriel Granby et région inc.;

ATTENDU qu'il est opportun de prolonger à nouveau ce contrat pour l'année 2021 en contrepartie de du versement de la somme mensuelle prévue à l'addenda numéro 1, laquelle sera majorée de 3 % à compter du 1^{er} septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document requis aux fins de prolonger le contrat actuel pour l'année 2021, de la manière prévue à la présente résolution, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-12-535 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – PROJET D'ENTENTE POUR LA DÉMARCHE DE</u> COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN LOISIRS

Soumise : Entente intermunicipale relative à la réalisation d'une étude quant au diagnostic évaluant les capacités et les opportunités de mise en commun des équipements, infrastructures et services en matière de loisirs.

ATTENDU l'entente intervenue entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 mars 2020 quant à l'octroi d'une aide financière maximale de 45 315 \$ pour soutenir la coopération intermunicipale dans ce projet;

ATTENDU qu'un organisme municipal doit être mandaté par les municipalités locales participantes concernées pour réaliser le projet aux fins du programme d'aide financière ainsi qu'aux fins de la gestion contractuelle et que la MRC consent à assumer ce rôle;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 569 du *Code municipal du Québec* et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

- D'accepter l'entente telle que soumise et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce document pour et au nom de la MRC et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
- De désigner le conseiller en développement de la ruralité et de l'agroalimentaire comme représentant de la MRC aux fins des comités prévus à cette entente ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-12-536 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CÉGEP DE GRANBY POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'OFFRE DE PASSES DE TRANSPORT COLLECTIF À COÛT RÉDUIT POUR LES ÉTUDIANTS</u>

Soumis : Projet d'entente avec le Cégep de Granby pour l'année 2021.

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska autorise le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente avec le Cégep de Granby telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-12-537 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION, LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL DE PERSONNES POUR L'ANNÉE 2021</u>

Soumis : Projet d'entente avec Transport adapté pour nous inc. relative à l'organisation, la gestion et le fonctionnement d'un service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2021.

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska entend poursuivre le service de transport collectif régional en 2021;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente pour l'organisation, la gestion et le fonctionnement dudit service pour la prochaine année;

ATTENDU la satisfaction du conseil quant aux services rendus par Transport adapté pour nous inc. pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que la MRC :

- Confirme la reconduction du service de transport collectif régional pour l'année 2021;
- 2. Maintient les tarifs pour l'année 2021, à savoir :
 - a) 6,50 \$ pour un déplacement entre une municipalité du territoire de La Haute-Yamaska et la ville de Granby (aller simple);
 - b) 34,50 \$ pour l'achat d'un livret de 6 coupons à 6,50 \$;
 - c) 120 \$ pour l'achat d'une passe mensuelle;

- 3. Confie à Transport adapté pour nous inc. l'organisation, la gestion et le fonctionnement du service de transport collectif régional de personnes pour l'année 2021;
- 4. Autorise le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska le projet d'entente soumis à cette fin, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-12-538 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC 9166-2973 POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE **TRANSPORT** QUEBEC INC. COLLECTIF PAR TAXI POUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS DE WATERLOO, WARDEN ET SHEFFORD, EN DIRECTION OU EN PROVENANCE DE LA VILLE DE GRANBY

Soumis: Projet de contrat avec 9166-2973 Québec inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour la période du 1er janvier au 30 mai 2021.

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'accepter le projet de contrat tel que soumis et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce document pour et au nom de la MRC et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-12-539 <u> AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC 9166-2973</u> QUÉBEC INC. POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI POUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS DE WATERLOO, WARDEN ET SHEFFORD EN DIRECTION DE COWANSVILLE POUR **L'ANNÉE 2021**

Soumis: Projet de contrat avec 9166-2973 Québec inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour l'année 2021.

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'accepter le projet de contrat tel que soumis et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer ce document et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

<u> AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉÀGRÉ POUR LA</u> 2020-12-540 FOURNITURE D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI POUR LES <u>MUNICIPALITÉS DE ROXTON POND, SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, SAINTE-</u> CÉCILE-DE-MILTON ET SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD, EN DIRECTION OU EN PROVENANCE DE LA VILLE DE GRANBY POUR L'ANNÉE 2021

Soumis: Projet de contrat avec Taxi 3000 inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour l'année 2021.

ATTENDU l'octroi d'un contrat pour 2021 concernant la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour municipalités de Roxton Pond. les Saint-Alphonse-de-Granby, Sainte-Cécile-de-Milton et Saint-Joachim-de-Shefford par la résolution numéro 2020-11-459;

ATTENDU que le fournisseur de services ne souhaite pas adhérer aux modalités de ce contrat pour 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

- 1. D'abroger la résolution numéro 2020-11-459;
- 2. D'accepter le projet de contrat à intervenir avec Taxi 3000 inc. tel que soumis et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer ce document et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2020-12-541 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR 2021 ET DE LEURS SUBSTITUTS

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de :

- 1. Nommer les membres suivants au Comité de sécurité publique pour l'année 2021 :
 - M. René Beauregard, M. Éric Chagnon, M. Pierre Fontaine, M. Marcel Gaudreau, M. Jean-Marie Lachapelle, M. Paul Sarrazin, Mme Barbara Talbot;
- 2. Nommer Mme Francine Juteau comme substitut à M. René Beauregard, Mme Denise Papineau comme substitut à M. Éric Chagnon, M. Pascal Lamontagne comme substitut à M. Pierre Fontaine, Mme Suzanne Choinière comme substitut à M. Marcel Gaudreau, M. Pierre Brien comme substitut à M. Jean-Marie Lachapelle, Mme Ginette Prieur comme substitut à M. Paul Sarrazin et M. Serge Blanchard comme substitut à Mme Barbara Talbot.

2020-12-542 <u>MANDAT POUR LA TENUE À JOUR D'IMMEUBLES INDUSTRIELS,</u> COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS EN ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2021

Soumise: Offre de service du 17 novembre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de retenir les services de la firme Jean-Pierre Cadrin & Ass. inc. pour tous les travaux reliés à la tenue à jour des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels en évaluation, à la suite de l'émission de permis de construction, pour l'année 2021, selon les termes et la grille des prix unitaires prévus à l'offre de service telle que soumise.

2020-12-543 <u>DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – DEMANDE À L'ÉCOLE NATIONALE DE POMPIERS DU QUÉBEC QUANT À LA POSSIBILITÉ D'OFFRIR DE LA FORMATION EN LIGNE POUR LES POMPIERS</u>

ATTENDU la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le service de sécurité incendie est assuré par des pompiers à temps plein ou à temps partiel et que le personnel municipal travaillant en sécurité incendie doit acquérir les compétences nécessaires via une formation professionnelle qualifiante;

ATTENDU qu'en région, les services de sécurité incendie sont constitués de pompiers à temps partiel et que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal stipule que le pompier chargé de procéder à des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie doit être titulaire d'un certificat

Pompier I décerné par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) si le service de sécurité incendie dont il fait partie dessert une population de moins de 25 000 personnes;

ATTENDU que les régions rencontrent certains défis quant au recrutement étant donné que les recrues doivent combiner le métier de pompier avec un emploi extérieur à temps plein, en région ou hors région, ce qui a une incidence sur la formation et le départ des cohortes;

ATTENDU qu'une période de 48 mois est la durée permise pour compléter la formation donc il devient nécessaire de débuter la formation tôt dans le processus;

ATTENDU qu'Éducexpert cessera d'offrir des formations en ligne à compter de décembre 2020;

ATTENDU que les formations en ligne permettaient aux recrues d'être en mesure de suivre des formations à leur rythme et selon leur disponibilité et horaire de travail;

ATTENDU que le contexte actuel de la pandémie apporte des défis supplémentaires à différents niveaux concernant la formation en présentiel;

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de :

- Demander à l'ENPQ d'adapter l'offre de formation à la réalité des besoins en région, en organisant des formations en ligne pour les recrues pompiers;
- 2. Demander au ministère de la Sécurité publique de soutenir les communautés dans cette démarche;
- 3. Transmettre la résolution à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités pour appui.

2020-12-544 <u>DEMANDE D'APPUI DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DES SOMMES ACCORDÉES À LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES – VOLET 3</u>

ATTENDU que le volet 3 du programme de formation de pompiers volontaires à temps partiel sert à rembourser les frais de formations spécifiques des pompiers;

ATTENDU les besoins accrus en matière de formation spécialisée des pompiers;

ATTENDU que les frais afférents à la formation de Pompier II sont désormais admissibles, pour toutes les municipalités, au volet 3 du programme de formation de pompiers volontaires à temps partiel;

ATTENDU que l'enveloppe budgétaire prévue pour ce volet n'a pas été ajustée en fonction de ces nouveaux critères d'admissibilité;

ATTENDU l'importance pour les municipalités du soutien financier de la part du gouvernement du Québec pour la formation des pompiers;

ATTENDU la demande d'appui de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution numéro MRC-CA-15496-10-20;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de :

- 1. Demander au ministère de la Sécurité publique d'accroître l'enveloppe budgétaire prévue pour la formation de pompiers dans le cadre du volet 3 du programme de formation de pompiers volontaires à temps partiel afin de tenir compte des besoins des différents milieux et de l'accessibilité accrue aux fonds de ce volet par les municipalités pour la formation de Pompier II;
- 2. De demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre de cette démarche.

Note:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-279 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AUX FINS DE CONTRIBUER FINANCIÈREMENT AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU SENTIER CYCLABLE L'ESTRIADE – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 284 000 \$ EN DATE DU 20 JANVIER 2021 ET RÉSULTATS DES SOUMISSIONS

Ce sujet est remis en ajournement.

secrétaire-trésorière adjointe

Note: <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.

2020-12-545 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est 19 h 42. Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement d'ajourner la séance au mercredi 13 janvier 2021 à 13 h 15.

(signé)	(signé)
Mme Judith Desmeules,	M. Paul Sarrazin, préfet
directrice générale adjointe et	